

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 25 JANVIER 2024****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 17

Présents 17

Procuration 0

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 20h30,  
Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,  
Maire.

Date de la convocation : 17/01/2024

Date d'affichage de la convocation : 19/01/2024

Date d'affichage de la délibération : 29 JAN. 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2024-01 Convention avec l'ISDAT relative au concert du 16 mars 2024***Exposé*

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre d'un concert de l'ensemble à vent de l'Institut Supérieur des Arts et du design de Toulouse (ISDAT) en date du 16 mars 2024 à la salle des fêtes de Flourens, l'idaT est invité par la commune de Flourens à donner ce concert dans les engagement et responsabilités réciproques définies dans la convention joint à la présente délibération.

*Décision*

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

- D'adopter la convention tel que présentée en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

La délibération est adoptée à :

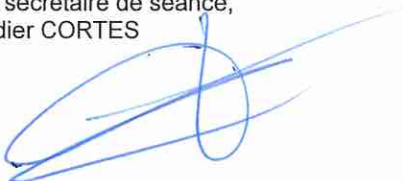
17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 26/01/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE